



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 15 mai 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2013-735

ACCEPTATION DE LA DÉROGATION À LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS (SF-2003-001) POUR LES APPELS D'OFFRES SUR INVITATION EN AUTORISANT D'ÉLARGIR L'INVITATION À SOUMISSIONNER AUX FIRMES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, ET CE, POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS TOUCHANT LE DESIGN URBAIN

CONSIDÉRANT QUE la Politique d'attribution des contrats de services professionnels (SF-2003-001) spécifie les mandats dont le coût est de 25 000 \$ et plus, mais inférieurs à 100 000 \$, que la Ville tient compte, lors du choix de fournisseurs, de la nature des mandats et de l'expertise de celui-ci et favorise les firmes ayant un établissement sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE pour les services professionnels en design urbain, il appert que la concurrence n'est pas suffisante et représentative du marché :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la dérogation à la Politique d'attribution des contrats de services professionnels (SF-2003-001) pour les appels d'offres sur invitation en autorisant d'élargir l'invitation à soumissionner aux firmes de la province de Québec, et ce, pour les services professionnels touchant le design urbain.

Adoptée

CE-2013-736*

ENTENTE ET REQUÊTE - SERVICES MUNICIPAUX - DESSERTE EN ÉGOUT SANITAIRE - 312, 316, 320 ET 328, RUE SAINT-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de réseau d'égout sanitaire sur la rue Saint-Louis en façade des propriétés situées aux 312, 316, 320 et 328, rue Saint-Louis et que les propriétaires de ces terrains désirent procéder à la construction d'un tel réseau afin de pouvoir éventuellement faire une demande de permis de construction pour ces propriétés;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre les propriétaires des 312, 316, 320 et 328, rue Saint-Louis quant au partage des coûts relatifs à la construction d'un réseau d'égout sanitaire sur la rue Saint-Louis et afin de déléguer, à la compagnie Autobus Citadelle inc., la maîtrise d'œuvre pour la construction de ce réseau;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Autobus Citadelle inc. a déposé, au nom des propriétaires des 312, 316, 320 et 328, rue Saint-Louis, une requête afin de procéder, à leur frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, au prolongement du réseau d'égout sanitaire afin de desservir leur propriété sur la rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et les propriétaires des 312, 316, 320 et 328, rue Saint-Louis afin d'établir les lignes directrices régissant la construction du réseau d'égout sanitaire sur la rue Saint-Louis :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et les propriétaires des 312, 316, 320 et 328, rue Saint-Louis concernant la desserte en égout sanitaire de leur propriété située sur la rue Saint-Louis;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Autobus Citadelle inc., au nom des propriétaires des terrains, pour construire, à leur frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), le réseau d'égout sanitaire requis pour desservir les 312, 316, 320 et 328, rue Saint-Louis;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie Autobus Citadelle inc. à faire préparer, également aux frais des requérants, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils EMS;
- d'entériner la demande de la compagnie Autobus Citadelle inc. visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils EMS et que la dépense en découlant soit assumée par les requérants;
- d'accepter la recommandation de la compagnie Autobus Citadelle inc. à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Groupe ABS inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par les requérants;
- d'exiger que les propriétaires des 312, 316, 320 et 328, rue Saint-Louis, leurs ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-737

MANDAT POUR CINQ ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des municipalités du Québec, pour les cinq prochaines années :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long.

QUE ce comité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec pour cinq ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018.

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Gatineau devra faire parvenir une résolution de son comité exécutif à cet effet, et ce, au moins 30 jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel.

QUE ce comité confie à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Gatineau pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement.

QUE si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

QUE pour permettre à l'Union des municipalités du Québec de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Gatineau s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

QUE la Ville de Gatineau reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9 % pour les municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec et à 1,5 % pour les municipalités non membres de l'Union des municipalités du Québec. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres.

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	DESCRIPTION
02-31310-627	Déblaiement et enlèvement de la neige – Sel et calcium

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-738

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-16 - 124 960,20 \$ - PÉRIODE DU 14 AU 20 AVRIL 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-16 au montant de 124 960,20 \$ pour la période du 14 au 20 avril 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-739

SOUSSION 2012 SP 347 - ACHAT DE CAMIONS AUTOPOMPES-CITERNES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aréo-Feu ltée, 5205, J. Armand Bombardier, Longueuil, Québec, J3Z 1G4, pour l'achat de quatre camions autopompes-citernes incluant les options B, D, E, F et le chauffe-moteur pour un montant total de 2 017 397,34 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 31 janvier 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13003-002-26000	482 416,33 \$	Remplacement de véhicules - Incendie - 2013 - 1 camion pompe
18-13003-003-26001	482 416,33 \$	Remplacement de véhicules - Incendie - 2013 - 1 camion autopompe
06-30676-002-26002	482 416,34 \$	Véhicules et équipements spécialisés - Incendie - 1 véhicule camion-citerne
06-30708-001-26003	482 416,34 \$	Véhicule et équipements spécialisés - Incendie - 1 véhicule autopompe
04-13493	87 732,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-740

REJET - SOUSSION 2013 SP 111 - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE TOITURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 5 mars 2013, un appel d'offres public pour les services d'entretien et de réparation de toitures;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres ne prévoient pas de clause stipulant que les soumissionnaires devaient être membres de l'Association des maîtres-couvreurs du Québec considérant que certains de nos édifices sont couverts par la garantie de l'Association des maîtres-couvreurs du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2013 SP 111 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2013-741

DEMANDE DE GRATUITÉ - SALLES DE LA MAISON DU CITOYEN - AGENCE DE LA SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉ RÉGIONALE SUR L'INTÉGRATION DE L'APPROCHE LEAN

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de santé et de service sociaux de l'Outaouais a tenu l'activité régionale Lean « vers une culture de la performance au sein du réseau » de la santé, le vendredi 12 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Maison du citoyen est un lieu polyvalent;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de santé a droit à une activité gratuite annuelle pour une activité de sensibilisation dans son réseau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la tenue de cette journée de formation organisée par l'Agence de santé et de service sociaux de l'Outaouais;
- accorde l'exemption complète pour la location des salles de la Maison du citoyen.

L'exemption du coût de location pour les salles représente une perte de revenus de 4 290,50 \$ au tarif actuel.

Adoptée

CE-2013-742*

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CLUB DE SOCCER FOOTBALL CLUB GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le club de soccer Football Club Gatineau est un organisme sans but lucratif qui a pour mandat de promouvoir le soccer;

CONSIDÉRANT QUE le club de soccer Football Club Gatineau fait son entrée dans la première ligue de soccer du Québec en 2013;

CONSIDÉRANT QUE le club de soccer Football Club Gatineau demande un soutien à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le club de soccer Football Club Gatineau est formé de deux entités, le Football Club Gatineau et le U-21 (club-école du Football Club Gatineau);

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut promouvoir la pratique du soccer au niveau de l'excellence;

CONSIDÉRANT QUE le club de soccer Football Club Gatineau s'engage à respecter les règles de sécurité édictées par la Loi sur la sécurité dans les sports pour cette discipline;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire contribuer en termes de plateaux d'entraînement et site de match local pour le club de soccer Football Club Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le protocole d'entente avec le Football Club Gatineau établissant les obligations et responsabilités des parties. Ce protocole est d'une durée de 3 ans couvrant les années 2013, 2014 et 2015;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

La valeur annuelle de gratuité de plateaux est évaluée à 31 520 \$.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-743*

SUBVENTION DE 85 200 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE GATINEAU POUR LE LIGNAGE DES TERRAINS DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE le lignage des terrains de soccer est assuré par une association de soccer pour l'ensemble des secteurs de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire soutenir financièrement l'opération de lignage pour les associations locales de soccer mineur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une subvention de 85 200 \$ à l'Association de soccer de Gatineau afin de soutenir les associations de soccer mineur locales pour l'opération de lignage des terrains de soccer pour la saison 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre trois chèques à l'Association de soccer de Gatineau, 165, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M6, à la signature du protocole d'entente; le premier au montant de 33 000 \$, un deuxième de 33 000 \$ le 15 juillet 2013 et un dernier de 19 200 \$ le 31 août 2013, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

La Ville de Gatineau s'engage à désigner l'Association de soccer de Gatineau à titre d'assurée additionnelle sur la police d'assurance responsabilité civile pour l'opération de lignage des terrains de soccer. De plus, l'organisme devra dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de cette activité et fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'évènement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilités civiles générales pour un montant minimal de 3 000 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71040-971	85 200 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71040-533	4 700 \$		Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Conciergerie
02-71040-519	5 500 \$		Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Autres locations
02-71040-439	75 000 \$		Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Autres services techniques
02-71040-971		85 200 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-744*

SURVEILLANCE DES TERRAINS DE TENNIS PRATIQUE LIBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire accroître la sécurité et la surveillance lors de la pratique libre du tennis;

CONSIDÉRANT QUE pour la pratique libre du tennis, un citoyen doit détenir la carte Accès Gatineau Plus ou une carte de membre du club pour les terrains visés au présent protocole;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire implanter un système de surveillance de ses infrastructures et de ses terrains de tennis;

CONSIDÉRANT QUE le club est prêt à assumer la gestion de cette responsabilité pour la Ville de Gatineau en 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les protocoles avec les clubs de tennis de Hull et de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 35 870 \$ pour le Club de tennis de Hull, à l'attention de madame Lise Toupin, 9, rue Laurier, C. P. 1002, phase 4, Gatineau, Québec, J8X 3X5, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 16 680 \$ pour le Club de tennis de Gatineau, à l'attention de madame Chantal Desjardins, 22, rue Onésime, Gatineau, Québec, J8T 2H6, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;

- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques pour le solde de la participation financière de la Ville de Gatineau aux différents clubs selon les modalités inscrites à chacun des protocoles d'entente, c'est-à-dire 15 % pour le Club de tennis de Hull et 25 % pour le Club de tennis de Gatineau de la somme totale aux différents clubs.

La valeur des services offerts par la Ville de Gatineau inclus à l'intérieur des protocoles d'entente représente une somme approximative de 16 500 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71169-971	64 540 \$	Gestion des terrains de tennis - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71169-419	64 540 \$		Gestion des terrains de tennis - Autres services professionnels et administratifs
02-71169-971		64 540 \$	Gestion des terrains de tennis - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-745*

ENTENTE ENTRE LA CORPORATION URBAMANIA ET LA VILLE DE GATINEAU POUR LA RÉALISATION DE «DEUX RIVES, UNE SEULE MUSIQUE» - SOUTIEN FINANCIER DE 50 000 \$ ET 15 000 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2012-1122 en date du 4 décembre 2012, approuvait la participation financière de la Ville de Gatineau pour la réalisation de Symphonie dans le roc par un soutien ponctuel de 65 000 \$; ce montant étant conditionnel à l'obtention de l'engagement des partenaires identifiés au projet et de l'engagement formel de Radio-Canada comme diffuseur;

CONSIDÉRANT QUE certains partenaires n'ont pu contribuer au montage financier du projet afin d'assurer sa tenue dans la version initiale et que l'événement Deux rives, une seule musique, sera présenté dans une nouvelle version au parc Jacques-Cartier nord;

CONSIDÉRANT QUE Deux rives, une seule musique, aura toujours lieu le 29 juin 2013 et demeure une occasion unique de faire connaître le visage de Gatineau et de lui offrir une vitrine nationale par une captation et une diffusion assurées par la Société Radio-Canada dans un partenariat d'une valeur de 400 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires régionaux, dont la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, Tourisme Outaouais ainsi que Développement économique - CLD Gatineau, estiment que l'originalité de ce projet et l'impact médiatique qu'il va apporter à la région mérite un soutien et que l'ensemble des partenaires a confirmé une participation dans sa production;

CONSIDÉRANT QUE l'événement sera maintenant gratuit pour tous;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été négocié et sera signé, entre la Ville de Gatineau et la Corporation, énonçant les dispositions couvrant l'implication des parties dans le cadre de la réalisation de Deux rives, une seule musique :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de maintenir la participation financière de la Ville de Gatineau, selon la résolution numéro CM-2012-1122 en date du 4 décembre 2012, pour la réalisation de Deux rives, une seule musique, par un soutien ponctuel de 65 000 \$. Ce montant demeure conditionnel à l'obtention de l'engagement des partenaires identifiés au projet, de l'engagement formel de Radio-Canada comme diffuseur et de l'accord de la Commission de la capitale nationale pour l'utilisation des lieux;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Corporation Urbamania.

L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engagent également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71529-121	15 000 \$	Autres festivals - Temps supplémentaire - Réguliers - Policiers
02-71529-971	50 000 \$	Autres festivals - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-746*

SUBVENTION - LES ÉDITIONS NEIGE-GALERIE - PROJET DE LIVRE ET D'ENREGISTREMENT D'UN CD DE L'OEUVRE DE LA « LETTRE À L'IMMORTELLE BIEN-AIMÉE DE BEETHOVEN » - 10 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal acceptait de financer les priorités d'action de la Politique culturelle 2013 lors d'une présentation du comité de travail le 12 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.1 des priorités d'action 2013 est de participer à la mise en valeur de projets culturels afin de faire rayonner les artistes gatinois et développer un sentiment identitaire envers la Ville de Gatineau et que le projet des Éditions Neige-galerie répond à cette priorité d'action;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet est trouvé et que la participation de la Ville de Gatineau permettra de combler le budget d'opération de ce projet mettant en partenariat Les Éditions Art-Global, le Centre de production Daïmon et l'Orchestre symphonique de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de verser une somme de 10 000 \$ aux Éditions Neige-galerie pour le projet du livre et d'enregistrement d'un CD de l'œuvre de la « Lettre à l'immortelle bien-aimée de Beethoven », sur présentation de pièces justificatives par le Service des arts, de la culture et des lettres;

- d'autoriser le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres à signer le protocole d'entente avec Les Éditions Neige-galerie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72110-972	10 000 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72011-999	10 000 \$		Politique culturelle - Autres
02-72110-972		10 000 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-747

FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DU MARATHON D'OTTAWA - 26 MAI 2013

CONSIDÉRANT QUE les circuits de 3 et de 6 km sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre de l'édition 2013 du Marathon d'Ottawa nécessitent la fermeture de rues et de stationnements;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements, salaires des policiers et cols bleus sont entièrement à la charge de l'organisme Corporation National Capital Marathon inc. (10383 3877 RT0001) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture des rues et des stationnements, le dimanche 26 mai 2013, comme défini ci-dessous dans le cadre de l'édition 2013 du Marathon d'Ottawa, à savoir :

Le circuit de 6 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci le dimanche 26 mai 2013. Les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 21 h le samedi 25 mai 2013 à 13 h le dimanche 26 mai 2013. L'interdiction de circuler sur ces tronçons sera de 6 h à 13 h le dimanche 26 mai 2013 :

- Rue Laurier, entre le pont Portage et la rue Eddy;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre la rue Eddy et la rue Scott;
- Rue Scott, entre le boulevard Alexandre-Taché et la promenade du Lac-des-Fées;
- Promenade du Lac-des-Fées, entre la rue Graham et la rue Saint-Jean Bosco;
- Rue Saint-Jean Bosco, entre la promenade du Lac-des-Fées et la rue Lois;
- Rue Lois, entre la rue Saint-Jean Bosco et la rue Montcalm;
- Rue Montcalm, entre la rue Lois et la rue Wellington;
- Rue Wellington, entre la rue Montcalm et la rue Laval;
- Rue Laval, entre la rue Wellington et rue de l'Hôtel-de-Ville;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la rue Laval et la rue Laurier;
- Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le pont Alexandra.

Le circuit de 3 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci le dimanche 26 mai 2013. Les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 21 h le samedi 25 mai 2013 à 13 h le dimanche 26 mai 2013. L'interdiction de circuler sur ces tronçons sera de 6 h à 13 h le dimanche 26 mai 2013 :

- Rue Laurier, entre le pont Portage et la rue Eddy;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre la rue Eddy et la rue Montcalm;
- Rue Montcalm, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Wellington;
- Rue Wellington, entre la rue Montcalm et la rue Laval;
- Rue Laval, entre la rue Wellington et rue de l'Hôtel-de-Ville;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la rue Laval et la rue Laurier;
- Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le pont Alexandra.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de Transports Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Les véhicules d'urgence auront accès au parcours si une situation d'urgence l'impose. Les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo auront accès à la rue Laurier au besoin.

Adoptée

CE-2013-748

SOUSSION 2013 SP 091 - DÉCALQUES POUR LA FLOTTE DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DE POLICE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Sérigraphie Albion Screen Printing, 140, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S2, pour la fourniture et l'installation des décalques pour la flotte du Service de police de la Ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, le tout au montant approximatif de 84 264,95 \$, incluant les taxes, pour l'année 2013-2014, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 4 avril 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat est d'une durée d'une année prenant effet à la date d'adjudication avec la possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année. Si les options de renouvellement sont retenues pour les années 2014-2015 et 2015-2016, les prix unitaires apparaissant à la formule de soumission seront appliqués, et ce, pour un montant approximatif de 26 458,05 \$, incluant les taxes, pour l'année 2014-2015 et de 27 259,42 \$, incluant les taxes, pour l'année 2015-2016.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds aux budgets 2014, 2015 et 2016 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-10001-005-25998	20 132,82 \$	Remplacement de la flotte - Équipements
11-11001-006-25999	60 467,64 \$	Remplacement de véhicules - Police et stationnements - Transfert d'équipements
04-13493	3 664,49 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-749

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA
NUMÉRO 15 - 21 054,19 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES
DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 17 - 368 076,86 \$ - LISTE DES
RÉQUISITIONS NUMÉRO 17 - 7 057,84 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 17
- 532 918,49 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 15, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 17, la liste des réquisitions numéro 17 ainsi que la liste des embauches numéro 17 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 15	Pièces de comptes à payer	21 054,19 \$	29 avril au 3 mai 2013
Liste PD numéro 17	Pièces de comptes à payer	368 076,86 \$	29 avril au 3 mai 2013
Liste des réquisitions numéro 17	Pièces de comptes à payer	7 057,84 \$	29 avril au 3 mai 2013
Liste des embauches numéro 17	Embauche de personnel temporaire	532 918,49 \$	22 au 26 avril 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-750

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-15 - 1 447 028,17 \$
- PÉRIODE DU 18 AU 24 AVRIL 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-15 d'un montant de 1 447 028,17 \$ pour la période du 18 au 24 avril 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-751

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-16 - 726 292,64 \$ -
PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 1^{er} MAI 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-16 d'un montant total de 726 292,64 \$ pour la période du 25 avril au 1^{er} mai 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-752

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'OUTAOUAIS INC. - 2295, RUE SAINT-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Outaouais inc. a obtenu, le 8 décembre 2003, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 2295, rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Outaouais inc. a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 2295, rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Outaouais inc. pour l'immeuble situé au 2295, rue Saint-Louis.

Adoptée

CE-2013-753

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - MAISON DE LA FAMILLE DE GATINEAU - 69, AVENUE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Maison de la famille de Gatineau a obtenu, le 2 février 2004, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 69, avenue Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Maison de la famille de Gatineau a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 69, avenue Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Maison de la famille de Gatineau pour l'immeuble situé au 69, avenue Gatineau.

Adoptée

CE-2013-754

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LA FONDATION IMMOBILIÈRE DE L'OUTAOUAIS - 95, RUE DE LA SOEUR-ÉNA-CHARLAND - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Fondation immobilière de l'Outaouais a demandé d'être exempté des taxes foncières pour une partie de l'immeuble situé au 95, rue de la Soeur-Éna-Charland;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme La Fondation Immobilière de l'Outaouais pour une partie de l'immeuble situé au 95, rue de la Soeur-Éna-Charland.

Adoptée

CE-2013-755

ADHÉSION AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE DES GROUPES DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES - 125 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'adhésion de mesdames les conseillères Mireille Apollon, Patsy Bouthillette, Nicole Champagne, Sylvie Goneau et Denise Laferrière au sein de l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de AGIR, 109, rue Wright, bureau 201, Gatineau, Québec, J8X 2G7, afin de couvrir les frais d'adhésion 2013-2014.

De plus, le trésorier est autorisé à rembourser toutes dépenses reliées aux déplacements des conseillères lors des activités de cet organisme, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494-32333	25 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494-30017	25 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494-32335	25 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494-32338	25 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494-32334	25 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-756

SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE PORTUGAIS LES AMIS UNIS - ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS - 17 AOÛT 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre communautaire portugais Les Amis Unis, 42, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds qui aura lieu le 17 août 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-757

SUBVENTION DE 125 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL SAINTE-MARIA-GORETTI - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 8 JUIN 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre des Chevaliers de colomb Sainte-Maria Goretti, conseil 9988, 381, boulevard Maloney Est, C. P. 84013, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour une activité bénéfice le 8 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	125 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-758

SUBVENTION DE 300 \$ - ÉCOLE DE LA TRAVERSÉE - ACTIVITÉ ANNUELLE - 16 MAI 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'école de la Traversée, à l'attention de monsieur Sylvain Guimond, coordonnateur de l'OPP, 257, rue Luck, Gatineau, Québec, J8P 3S4, à titre de subvention pour l'organisation d'un BBQ le 16 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-759

SUBVENTION DE 350 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES, SECTION OUTAOUAIS - MARCHÉ DE L'ESPOIR - 26 MAI 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Société canadienne de la sclérose en plaques, section Outaouais, 109-10, rue Noël, Gatineau, Québec, J8Z 3G5, à titre de subvention pour la participation de madame Valérie Émond à la Marche de l'espoir qui aura lieu le 26 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-760 **SUBVENTION DE 400 \$ - COLLÈGE SAINT-JOSEPH DE HULL - BAL DES FINISSANTES - 25 JUIN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Collège Saint-Joseph de Hull, 174, rue Notre-Dame-de-l'Île, Gatineau, Québec, J8X 3T4, à titre de subvention pour le bal des finissantes le 25 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-761 **SUBVENTION DE 400 \$ - FONDATION C.A.R.M.E.N. - FESTIVAL DE BATEAUX-DRAGONS - 8 JUIN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Fondation C.A.R.M.E.N., 160, boulevard de l'Hôpital, bureau 103, Gatineau, Québec, J8T 8J1, à titre de subvention pour la participation de madame Andrée Sirois au Festival de bateaux-dragons qui aura lieu le 8 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-762 **SUBVENTION DE 400 \$ - ÉCOLE DE LA MONTÉE - ACTIVITÉ ANNUELLE - 20 JUIN 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'école de la Montée, 500, rue Joseph-Demontigny, Gatineau, Québec, J8P 7C4, à titre de subvention pour le BBQ annuel qui aura lieu le 20 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-763 **SUBVENTION DE 500 \$ - GROUPE COMMUNAUTAIRE DESCHÊNES - MAGASIN PARTAGE D'AYLMER - 22 AOÛT 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Groupe communautaire Deschênes, à l'attention de madame Manon St-Martin, 25, rue Saint-Médard, Gatineau, Québec, J9H 7E4, à titre de subvention pour l'organisation du Magasin Partage d'Aylmer qui se tiendra le 22 août 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-764 **SUBVENTION DE 550 \$ - FADOQ RÉGION OUTAOUAIS POUR UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 30 AOÛT 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de FADOQ Région Outaouais, 5B, rue Saint-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 8B6, à titre de subvention pour une activité bénéfice le 30 août 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79941-972	200 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-765

**SUBVENTION DE 500 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU
- CUISINES COLLECTIVES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP -
STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau, à l'attention de monsieur Mustapha Bahri, coordonnateur, 89, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8, à titre de subvention pour le projet de cuisines collectives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-766

**SUBVENTION DE 925 \$ - LOISIR SPORT OUTAOUAIS POUR LE GALA LOISIR
SPORT OUTAOUAIS - 12 JUIN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 925 \$ à l'ordre de Loisir sport Outaouais, 394, boulevard Maloney Ouest, bureau 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour le Gala Loisir sport Outaouais le 12 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79945-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-767

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ÉCOLE DU DÔME POUR LE PROJET « DÉFI SPORTIF » - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'école du Dôme, à l'attention de madame Catherine Dubuc, directrice, 40, rue du Dôme, Gatineau, Québec, J8Z 3J4, pour le projet « Défi sportif » à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	1 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-768

SUBVENTION DE 1 000 \$ - FONDATION CANADIENNE DU REIN - SECTION OUTAOUAIS - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 14 JUIN 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Fondation canadienne du rein – Section Outaouais, à l'attention de madame Nicole Boudreau, C. P. 89027, Gatineau, Québec, J8Z 3G3, à titre de subvention pour une activité bénéfique le 14 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-769

SUBVENTION DE 1 000 \$ - LA RELANCE OUTAOUAIS - 22 AOÛT 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de La Relance Outaouais inc., 270, boulevard des Allumettières, Gatineau, Québec, J8X 1N3, à titre de subvention pour la réalisation de la troisième édition du Job Dating des retraités qui se déroulera le 22 août 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-770

SUBVENTION DE 2 000 \$ - ASSOCIATION ATHLÉTIQUE ET SOCIALE HULL-VOLANT - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de l'Association athlétique et sociale Hull-Volant inc., à l'attention de monsieur Marco Daigle, président, 161, rue de Notre-Dame-de-l'Île, Gatineau, Québec, J8X 3T2, à titre de subvention pour les activités du club de baseball Hull-Volant junior Élite de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	200 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-771

SUBVENTION DE 2 550 \$ - FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC POUR LE GALA DE LA ROBE ROUGE - 29 MAI 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 550 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur du Québec, 109, rue Wright, bureau 007, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour le Gala de la robe rouge le 29 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	500 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	300 \$	Patsy Bouthillette – Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	150 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-772

SUBVENTION DE 5 000 \$ - COMITÉ DES PARTENAIRES DES SECTEURS LE BARON ET POINTE-GATINEAU - FÊTE DE QUARTIER DU SECTEUR DE TOURAINE - 15 JUIN 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre du Comité des partenaires du secteur Le Baron et Pointe-Gatineau, 100, rue de la Baie, local 05, Gatineau, Québec, J8T 5W7, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier du secteur Touraine le 15 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	5 000 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-773

SUBVENTION DE 5 000 \$ - VISION CENTRE-VILLE GATINEAU POUR LES ACTIVITÉS ESTIVALES - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de Vision centre-ville Gatineau, 4, rue Taschereau, bureau 500, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour les activités d'animation durant la période estivale 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	2 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	2 150 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-774

SUBVENTION DE 6 650 \$ - LES DIABÉTIQUES DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS - 9 JUIN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 650 \$ à l'ordre de Les Diabétiques de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Roland Blondin, président, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour une activité spéciale de levée de fonds le 9 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	200 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	2 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	200 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	200 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	200 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	500 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	200 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	1 150 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-775

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE
ACTIVITÉ-BÉNÉFICE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES
PROFESSIONNELS, INDUSTRIELS ET COMMERCANTS D'AYLMER - 23 MAI
2013 - 740 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Alain Riel à participer à une activité organisée au profit de l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer le 23 mai 2013.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 590 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 740 \$ à l'ordre de l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer, à l'attention de madame Jocelyne Lauzon, C. P. 24, Gatineau, Québec, J9H 5E4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	150 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	300 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	290 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-776

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION DU CSSS DE GATINEAU - 7 JUIN 2013 - 1 900 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stéphane Lauzon à participer à une activité organisée au profit de la Fondation du CSSS de Gatineau le 7 juin 2013.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 1 750 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 900 \$ à l'ordre de la Fondation du CSSS de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-777

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER STEFAN PSENAK AU 26^e COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - GATINEAU - 22 AU 24 MAI 2013 - 100 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stefan Psenak à participer au 26^e colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Gatineau du 22 au 24 mai 2013.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour cette activité, sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 100 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-311	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-778

SUBVENTION DE 825 \$ - LEUCAN OUTAOUAIS - DÉFI TÊTES RASÉES EN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 825 \$ à l'ordre de Leucan Outaouais, 336, rue Main, Gatineau, Québec, J8P 5K3, à titre de subvention pour le défi têtes rasées en 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-779

PARTICIPATION ET SUBVENTION - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - MARCHE DE LA MÉMOIRE - 26 MAI 2013 - 1 310 \$ - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Nicole Champagne à participer à la Marche de la mémoire au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois le 26 mai 2013.

De plus, les membres du conseil sont autorisés à subventionner cette activité pour un montant de 1 300 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 310 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, 380, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J9A 1V9.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	250 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	200 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	510 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-780

SOUSSION 2013 SI 122 - LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme J. R. Brisson Équipement Ltée, 121, chemin St-Pierre, Vars, Ontario, K0A 3H0, pour la location d'une chargeuse rétrocaveuse 4 X 4, pour une période de six mois en 2013, avec option de renouvellement pour deux périodes supplémentaires (2014 et 2015), au prix pour 2013 de 18 281,03 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 avril 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2014 et 2015 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31230-515-26004	17 486,03 \$	Trottoirs et bordures - Location - Machinerie, véhicules
04-13493	795,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-781

SOUSSION 2013 SI 145 - SURVEILLANCE - RÉFECTION DE CHAUSSÉE - SOEUR-ÉNA-CHARLAND, GOUDIE ET ARCHAMBAULT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme AECOM Consultants inc., 228, boulevard Saint-Joseph, bureau 303, Gatineau, Québec, J8Y 3X4, pour la surveillance avec résidence du projet de réfection de chaussée des rues Sœur-Éna-Charland, Goudie et d'une partie de la rue Archambault, pour un montant total approximatif de 33 802,65 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 avril 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 19 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12016-007-26005	32 332,65 \$	Travaux - Taxe dédiée aux infrastructures 2012 - Honoraires professionnels - Projets routiers
04-13493	1 470,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-782

SOUSSION 2013 SP 039 - FOURNITURE DE BÉTON DE CIMENT PRÉMÉLANGÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Essroc Canada inc., 2787, chemin Sheffield, Ottawa, Ontario, K1B 3V8, pour la fourniture de béton de ciment prémélangé, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 199 136,70 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 mars 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Ce contrat sera d'une durée de deux ans, soit :

- Première année du contrat : la journée suivant la fin de la période de dégel 2013 et se terminera le 31 décembre 2013;
- Deuxième année du contrat : la journée suivant la fin de la période de dégel 2014 et se terminera le 31 décembre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire 02-31230-623 – Trottoirs et bordures – Ciment et béton.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires au budget 2014 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31230-623	95 238,35 \$	Trottoirs et bordures - Ciment et béton
04-13493	4 330,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-783

SOUSSION 2013 SP 099 - FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les soumissions des firmes Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, et Pavage Coco (Coco Paving inc.), 636, chemin Klock, C. P. 40, Gatineau, Québec, J9J 3G9, et autorise le Service des travaux publics à se procurer les divers types de béton bitumineux et le bitume d'amorçage pour les travaux d'asphaltage dans les divers secteurs de la municipalité, en tenant compte des secteurs à desservir, de la distance de l'usine, des coûts de transport, du temps d'attente, des heures de pointe de la circulation et des prix soumis, conformément aux documents d'appel d'offres et leurs soumissions respectives déposées en date du 28 mars 2013 et suivant le tableau des prix reçus annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Le contrat sera de deux ans.

Pour la première année : Le contrat sera valide de l'ouverture des usines (mai 2013), et ce, jusqu'à la fermeture des usines à la fin de la présente année.

Pour la deuxième année : Le contrat sera valide de l'ouverture des usines (mai 2014), et ce, jusqu'à la fermeture des usines en 2014.

Le prix des divers types de mélange bitumineux sera ajusté mensuellement, à compter du 15 mai 2013, selon l'augmentation ou la baisse du prix du bitume PG-58-28 entrant dans la composition des divers mélanges. L'ajustement final qui consistera en un paiement ou un crédit se fera à la fin de chaque saison.

À la date anniversaire, les prix unitaires inscrits à la formule de soumission seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire 02-31210-625 – Rues pavées – Asphalte.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2014 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-784 SUBVENTION DE 250 \$ - LE MASQUE DE FER - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Masque de Fer, à l'attention de monsieur Carol Lachance, 1100, boulevard Maloney Ouest, C. P. 82085, Gatineau, Québec, J8T 8B6, à titre de subvention pour les Championnats canadiens d'escrime qui se tiendront du 18 au 20 mai 2013 à Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-785 SUBVENTION DE 400 \$ - ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BASEBALL DE NICOLAS-GATINEAU - 17 MAI 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Société de Développement de Baseball de Nicolas-Gatineau (SDBNG), à l'attention de monsieur Normand Lalonde, président, C. P. 84003, Gatineau, Québec, J8R 7R8, à titre de subvention pour l'activité bénéfique qui se tiendra le 17 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-786

SOUSSION 2013 SI 026A - FOURNITURE DE SEMENCES, DE CHAUX, D'ENGRAIS ORGANO-MINÉRAUX ET DE FERTILISANTS POUR GAZON DE TERRAINS SPORTIFS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Gazonnières Mountainview Itée, 4790, 5^e Concession, Pontiac, Québec, J0X 2V0, pour la fourniture de semences, de chaux, d'engrais organo-minéraux et de fertilisants pour gazon de terrains sportifs au montant total de 58 847,11 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 6 mai 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71425-628-26006	56 287,98 \$	Terrains sportifs - Produits d'horticulture
04-13493	2 559,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-787

SOUSSION 2013 SP 096 - AMÉNAGEMENT DE DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LIMBOUR - STEFAN PSENAK ET NICOLE CHAMPAGNE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour des travaux d'aménagement dans les parcs Bourgeau et Mulligan dans le secteur d'Aylmer ainsi que les parcs Saint-Exupéry et de Brignoles dans le secteur de Gatineau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 25 avril 2013, ces dernières ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme, à savoir :

Parc Bourgeau :

À la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc., 5181, rue Amiens, bureau 202, Montréal-Nord, Québec, H1G 6N9, au montant total approximatif de 18 262,28 \$, incluant les taxes.

Parc Mulligan :

À la firme Paysagiste Envert et Fils (6535755 Canada inc.), 146, chemin du Rang 6, Val-des-Monts, Québec, J8P 3R1, au montant total de 30 485,62 \$, incluant les taxes.

Parc Saint-Exupéry :

À la firme Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, au montant total de 56 059,51 \$, incluant les taxes.

Parc de Brignoles :

À la firme Paysagiste Envert et Fils (6535755 Canada inc.), 146, chemin du Rang 6, Val-des-Monts, Québec, J8P 3R1, au montant total de 53 389,79 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13007-027-26007	51 067,99 \$	Plan quadriennal des parcs - Infrastructures récréatives, sportives, communautaires - Parc des Brignoles - Structures de jeux
18-13007-006-26008	53 621,61 \$	Plan quadriennal des parcs - Infrastructures récréatives, sportives, communautaires - Parc Saint-Exupéry - Structures de jeux
18-13007-002-26009	29 159,87 \$	Plan quadriennal des parcs - Infrastructures récréatives, sportives, communautaires - Parc Mulligan - Structures de jeux
18-13007-001-26010	17 468,10 \$	Plan quadriennal des parcs - Infrastructures récréatives, sportives, communautaires - Parc Bourgeau - Structures de jeux
04-13493	6 879,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-788

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2012-1169 - OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À L'EMPLOYÉE 100258

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1169 en date du 4 juillet 2012, acceptait la demande d'un congé sans solde à l'employée 100258 pour la période débutant le 1^{er} octobre 2012 et se terminant le 30 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'employée 100258, en date du 30 avril 2013, a formulé la demande de réintégrer son poste à partir du 3 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la convention collective et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service concerné et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'employée 100258 la réintégration de son poste à partir du 3 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-789

MUTATION DE MONSIEUR RICHARD ST-JEAN ET ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR SÉBASTIEN LAPOINTE AUX POSTES DE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître, Menuiserie et le poste de contremaître, Conciergerie au Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement de monsieur Richard St-Jean au poste de contremaître, Menuiserie (poste numéro STP-CAD-046 au plan d'effectifs des cadres) et l'engagement à l'essai de monsieur Sébastien Lapointe au poste de contremaître, Conciergerie (poste numéro STP-CAD-061 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du responsable, Parc immobilier et gestion des protocoles.

Le salaire de monsieur Richard St-Jean est établi à la classe 2, échelon 7 et celui de monsieur Sébastien Lapointe est établi à la classe 2, échelon 6 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau. Messieurs Richard St-Jean et Sébastien Lapointe sont assujettis à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Richard St-Jean occupe de façon permanente un poste de contremaître, sa permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit le jour suivant l'adoption de la présente résolution par le comité exécutif et que monsieur Sébastien Lapointe occupe de façon temporaire un poste de contremaître depuis le 18 juin 2012, sa permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit le jour suivant l'adoption de la présente résolution par le comité exécutif.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31120-115 – Service des travaux publics – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-790

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR MARIO CARON AU POSTE DE TECHNICIEN, RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER - DIVISION DES RÉSEAUX ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Mario Caron sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Mario Caron à titre de Technicien – Réhabilitation du réseau routier à la Division des réseaux et des aménagements urbains au Service des infrastructures pour la période du 23 août au 11 octobre 2013;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Mario Caron à titre de technicien, Réhabilitation du réseau routier à la Division des réseaux et des aménagements urbains au Service des infrastructures du 23 août au 11 octobre 2013.

Le salaire de monsieur Mario Caron est celui de la classe 11, échelon 5 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2013.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif